



## Possibilité de demander une baisse de loyer

Par **delaruche**, le **18/06/2012** à **16:05**

Bonjour,

Je suis locataire dans un immeuble à Paris au 8ème et dernier étage. Depuis début Avril l'ascenseur, vétuste à été mis à l'arrêt pour un délai indéterminé.

Après avoir subi de nombreuses pannes et réparations l'ayant déjà immobilisé parfois un mois, il a été définitivement arrêté par mesure de sécurité. Il doit être changé, un jour... il faut d'abord attendre l'assemblée des copropriétaires, etc..

C'est donc plusieurs fois par jour que je suis contrainte, à 55 ans, de descendre ou monter ces étages, chargée ou non.

Je commence à en ressentir les effets physiques (tendinite au niveau de la cheville qui ne cesse pas puisque je force dessus tous les jours par ex). D'autre part, je ne peux plus vivre en conditions normales : je ne peux plus faire venir mes parents âgés, bien incapables de grimper ces étages, j'ai des problèmes dès qu'il s'agit de monter ou descendre des sacs de courses ou valises en cas de déplacement etc. C'est au point que je ne rentre plus dans la journée entre deux sorties pour m'épargner cet effort.

Il est certain que je n'aurai jamais loué ce studio sans ascenseur. Je veux bien admettre qu'il puisse y avoir de temps en temps des arrêts temporaires de courte durée suite à une panne mais là il ne s'agit plus de cela. D'où mes deux questions :

1) Sachant que cela dure depuis presque 3 mois et n'est pas près de prendre fin, puis je demander une réduction de loyer pour cette période, car ce studio ne serait pas à ce prix de location au 8EME sans ascenseur, il me semble ?

2) Si j'envisage de déménager (la nuisance occasionnée est telle pour moi) puis je demander

une réduction du délai de préavis. ?

Merci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **18/06/2012 à 17:18**

Bonjour, vous ne pouvez pas demander un préavis réduit pour ce motif, cordialement

Par **maxvalou2**, le **18/06/2012 à 17:52**

Bonjour,

Concernant la révision de votre loyer, je vous conseille de consulter cet article :  
<http://www.juriste-immobilier.com/la-revision-et-laugmentation-du-loyer.html>

En espérant que cela vous aidera.

Cordialement.